



Projet de loi 11 de l'Alberta : Incidences sur les demandes de règlement pour les frais de médicaments et certains frais médicaux

À la suite du projet de loi 11, l'Alberta a modifié la façon dont les régimes privés, y compris le régime de garanties collectives de la Sun Life, remboursent les frais de médicaments sur ordonnance et certains frais liés aux soins de santé pour les participants et participantes qui résident en Alberta.

À compter du **1^{er} octobre 2026**, les programmes *Coverage for Seniors* et *Non-Group Coverage* de l'Alberta deviendront les payeurs de dernier recours. Ces régimes publics interviendront seulement après que la couverture offerte par le régime privé a été appliquée.

Ce que cela signifie pour vous

- Pour les frais de médicaments admissibles et certains frais médicaux, vous devrez d'abord présenter vos demandes de règlement à votre régime de la Sun Life avant de les transmettre aux programmes *Coverage for Seniors* et *Non-Group Coverage* de l'Alberta.
- Comme votre régime de la Sun Life est maintenant le premier payeur, les montants remboursés par la Sun Life et le gouvernement de l'Alberta pourraient différer de ceux que vous receviez auparavant.
- Si votre régime de la Sun Life prévoit des plafonds de couverture annuels ou à vie, vous pourriez atteindre ces limites plus rapidement. Si cela se produit, vous pourriez avoir à payer davantage de frais de votre poche.

Ce que vous devez faire

- Assurez-vous que votre pharmacien ou pharmacienne et vos autres fournisseurs de soins de santé ont les renseignements nécessaires relatifs à votre couverture de la Sun Life.
- Passez en revue votre régime de la Sun Life pour bien comprendre votre couverture actuelle.
- Certains médicaments peuvent nécessiter une autorisation préalable ou une autorisation spéciale pour être couverts par votre régime de la Sun Life. Si ce n'est pas déjà fait, présentez une demande et faites autoriser votre médicament dès que possible afin d'éviter des problèmes ou des retards dans le traitement de vos demandes de règlement. [Cliquez ici](#) pour accéder aux formulaires d'autorisation préalable et d'autorisation spéciale de la Sun Life. Vous les trouverez aussi à l'aide de l'outil de recherche de médicaments sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca).

Si votre demande de règlement ne peut pas être traitée électroniquement à la pharmacie ou auprès du fournisseur de services

- Vous devrez peut-être payer le montant complet à l'avance et soumettre un [formulaire de demande de règlement papier](#) à la Sun Life pour obtenir un remboursement.
- Une fois que la Sun Life a traité votre demande de règlement, vous pouvez présenter tout montant admissible restant aux programmes *Coverage for Seniors* ou *Non-Group Coverage* de l'Alberta.



Comprendre ma couverture



- Conservez vos reçus et vos relevés de demande de règlement, car vous pourriez devoir les fournir dans le cadre d'une demande ou pour obtenir un remboursement ultérieurement.

Vous pouvez vérifier les renseignements de votre couverture en ligne sur masunlife.ca ou dans l'**appli ma Sun Life mobile**.

Pour en savoir plus sur le projet de loi 11 de l'Alberta, vous pouvez visiter la [page du gouvernement de l'Alberta à ce sujet](#) (en anglais).

Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Appelez-nous au 1 800 361-6212, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h HE.